



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
29 octobre 2021
SALLE DES FETES DE SAINT JEAN D'ARVEY

Le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey dûment convoqué, s'est réuni le 29 octobre 2021 en session ordinaire à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Christian BERTHOMIER, Maire.

Présents : E. PARENT, V. SANZO, G. CARRAZ, El. PARENT, F. VINIT, N. FAVRE, D. MORAIN - T. MEROT - B. WEILLAND, A. VINCENT, B. GAUTHIER, G. PETIT, P. GUILLON

Excusés : - C. ALLERA, D. COUSTEIX, J. BON BETEMPS-PETIT, M. J. DUMAS, N. MOLLARD

Procurations : J. BON BETEMPS-PETIT à E. PARENT - C. ALLERA à T. MEROT - D. COUSTEIX à V. SANZO et M.J. DUMAS à B. GAUTHIER

Invité : Pas d'invité

➤ **Ouverture de séance :**

Par Monsieur le Maire à 20h05

Secrétaire de séance : Madame Evelyne PARENT

➤ **Préambule :**

Monsieur le Maire confirme l'atteinte du quorum

➤ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2021**

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

➤ **Introduction au conseil municipal :**

1 - Délibérations :

1.1. Ressources humaines :

1.1.1 Création d'un poste permanent

- Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux suite au recrutement de la nouvelle secrétaire générale. Monsieur le maire demande la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2021.
- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à :**
Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

1.1.2 Modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance » des agents dans le cadre de la convention de participation du centre de gestion de la Savoie

Monsieur le maire propose d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le CDG73 à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.

Il précise que les agents auront le choix de la couverture du risque « prévoyance » entre diverses options de garanties.

Il propose une participation unitaire de 10 € par mois et par agent (montant non proratisé au temps de travail). Celle-ci sera versée directement à l'agent sur son bulletin de paie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à :

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

1.2. Finances :

1.2.1. Rapport de la CLECT, délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

Monsieur le Maire précise les travaux et le rapport de la CLECT

Entre 2018 et 2021, la CLECT s'est réunie à plusieurs reprises pour procéder à l'examen des charges transférées à Grand Chambéry concernant la gestion des eaux pluviales urbaines.

Cette compétence difficile à appréhender a nécessité de nombreuses analyses, groupes de travail, comité de pilotage et instances communautaires afin de bien en mesurer les contours, d'en analyser le patrimoine concerné en liaison avec les communes et de travailler sur le meilleur calcul des charges à transférer.

La CLECT a missionné le bureau de la CLECT dans sa composition mandat 2014/2020 et dans sa composition mandat 2020/2026 pour travailler sur le calibrage d'un transfert de charges au plus juste. A l'appui des propositions du bureau, la CLECT a rendu ses conclusions le 8 juillet 2021 sur le montant des charges transférées au titre du transfert complémentaire des eaux pluviales urbaines.

Sous réserve de l'approbation dudit rapport à la majorité qualifiée des conseils municipaux des 38 communes membres, l'évolution des charges transférées donnera lieu à une modification de l'attribution de compensation de chaque commune à compter de 2022.

Le rapport d'évaluation a été adopté à la majorité des membres de la CLECT en séance du 8 juillet 2021.

Chaque conseil municipal doit, dès lors, se prononcer sur ce rapport.

Monsieur le maire soumet la présente délibération au vote du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et approuve :

POUR : 13 CONTRE : 4 ABSTENTIONS : 1

2. Informations diverses :

2.1 Dates à retenir :

Jeudi 11 novembre : 11h00 Commémoration de l'armistice au monument aux morts

Lundi 22 novembre : 19h30 Conseil municipal à la salle des fêtes

Dimanche 05 décembre : Marché de Noël à la salle des fêtes

Lundi 06 décembre : 20h00 Conseil municipal à la salle des fêtes

Séance levée à 21h

